



## Mise en œuvre de la certification FSC Forêt régionale de la Roche Guyon

Surface totale : 349 ha 95 a 58 ca

-

Surface retenue pour la certification : 313 ha 84 a

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	179
4	-
5	-
6	45

Réseau de conservation	Surface (ha)
Îlot de sénescence	10,6 (soit 3,4 %)
Îlot de vieillissement	9,8 (soit 3,1 %)
Surface totale d'Îlot de vieux bois	20,4 (soit 6,5 %)
Surface totale réseau de conservation	<b>29,2 (soit 9,3 %)</b>

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
INTRODUCTION .....	3
1. PÉRIMÈTRE .....	3
2. BILAN DES DIFFÉRENTES VALEURS PRÉSENTES SUR LA FORÊT : HVC POTENTIELLES .....	3
2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales .....	3
2.2. Type 6 : Valeurs culturelles.....	6
3. HVC RETENUES : MESURES ET SUIVI .....	7
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (... ha) : .....	7
3.2. Type 6 : valeurs culturelles .....	8
3.3. Synthèse des HVC : .....	9
4. RÉSEAU DE CONSERVATION, CLASSEMENT EN FORÊT SEMI-NATURELLE ET FORÊT CULTIVÉE ET ARBRES VIVANTS-HABITATS .....	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée .....	11
4.2. Arbres morts et vivants-habitats .....	11
L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de Ferrières et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.....	
4.3. Réseau de conservation.....	11

## Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC sur la forêt de Ferrières. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des Espaces Verts pour mettre en œuvre la certification<sup>1</sup>. Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

## 1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux.

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt de la Roche Guyon, les parcelles 32, 33 et 34 du parcellaire forestier ont été retirées du périmètre certifié car il ne s'agit pas de parcelles forestières.

## 2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant.

La forêt de la Roche Guyon n'est pas concernée par les valeurs de protection de la ressource en eau ou autre type de protection (comme les éboulements). Seules les valeurs environnementales et culturelles seront donc détaillées ici.

### 2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

#### *HVC systématiques*

Sont décrites dans cette partie les valeurs devant obligatoirement faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation selon FSC.

#### **a. ZNIEFFs type 1**

- **Bois de la Roche : 110001804**

- Habitat : Forêts mixtes de pentes et ravins, 41.4 (41,38 par le CBNBP) → Parcelles 12 et 18
- Flore : *Polystichum setiferum* (Forssk.) (Polystic à soies)

- **Bois du Parc : 110020035**

- Habitats :  
Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides 34.32 → Parcelles 19 et 31  
Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles 34.4 (or périmètre certifié)  
Pâtures mésophiles 38.1 (or périmètre certifié)
- Flore :  
*Astragalus monspessulanus* (Astragale de Montpellier)  
*Campanula glomerata* (Campanule agglomérée)

---

<sup>1</sup> Agence des Espaces Verts, *Mise en œuvre de la certification FSC en forêts régionales METHODOLOGIE*, 2018

Helianthemum oelandicum (Hélianthème d'Oeland)  
Buglossoides purpureocaerulea (Grémil pourpre-bleu)  
Orobranche teucrii Holandre (Orobranche de la Germandrée)  
Libanotis pyrenaica (Libanotis)  
Sesliria caerulea (Seslérie bleue)

- Insectes : Platycleis tessellata (Decticelle carroyée)
- Oiseaux : Lanius collurio Linnaeus (Pie grièche écorcheur)
- Reptiles : Zootoca vivipara (Lézard vivipare)

- **Coteau de Roconval : 110020034**

Les habitats et espèces décrits pour cette ZNIEFF se situent hors du périmètre de certification.

**b. Zone Natura 2000**

- **Coteaux et boucles de la Seine / FR1100797**

Les habitats et espèces présents sur le site sont ceux déjà décrits précédemment pour les ZNIEFFs. Cette zone sera donc prise en compte en même temps que les ZNIEFFs.

## *HVC additionnelles*

Sont décrites dans cette partie les autres valeurs présentes sur la forêt.

### **Un intérêt patrimonial floristique**

La synthèse floristique et phytosociologique des Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière réalisée par le CBNPB en 2012 a déterminé que le PRIF de la Roche-Guyon incluant la Forêt avait un intérêt floristique très fort.

Les parcelles 4, 6, 12, 19, 29, 30 et 31 abritent des espèces végétales classées en danger d'extinction (EN) en Ile de France par le CBNBP (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien).

Les sites d'Orchidées remarquables en parcelle 19 font l'objet d'une protection au titre de la Directive Habitat (n°31.82).

Le Grémil bleu pourpre, protégé régional Ile-de-France, est mentionné dans l'aménagement forestier de la forêt en vue de sa préservation. Cette espèce est liée aux ourlets basophiles typiquement dans l'association à Trifolium medium et Geranium sanguineum. Elle se trouve généralement dans les haies et broussailles sur terrains calcaires.

### **Des habitats patrimoniaux**

Sur les parcelles 12, 18, 19, 22, 30 et 31 se trouvent des habitats patrimoniaux devant être pris en compte dans le classement en HVC. On trouve dans ces habitats, des zones de pelouses et ourlets calcicoles (PF 19,30 et 31), des buxaies et fourrés (P19-30-31) des mares intra-forestières (PF 22 et 30), des frênaies calciphiles lutétiennes (PF 12 et 18).

Les mares intraforestières de Longueville (parcelle 30) et St François (parcelle22) abritent des habitats patrimoniaux remarquables et sont caractéristiques des eaux stagnantes. Les mégaphorbiaies sont des végétations prairiales installées sur des sols engorgés en permanence et peuvent subir des inondations

temporaires. Elles colonisent les bordures de cours d'eau, les lisières forestières humides. La plupart du temps, l'habitat est dominé par un petit nombre d'espèces. Notons que ce cortège d'espèces varie selon le niveau trophique et le degré d'éclairement.

Des habitats rocheux potentiellement cavernicoles sont observables au niveau des fronts de taille des anciennes carrières de Longeville, st François et carrière Bézu (parcelles 22, 23 et 30). Des travaux de réouverture des carrières et fronts de tailles ont été réalisés en hiver 2005-2006 avec sélection des ligneux, abattage et évacuation des produits de coupes. L'extraction de la pierre a aménagé des fronts de tailles pouvant mesurer plus de 10 mètres de haut. Les fissures et autres cavités générées par ces carrières sont sources d'habitats patrimoniaux pour les chiroptères. Au sein de la forêt, ces habitats particuliers ne sont pas couverts de protection. En tant qu'habitats rocheux identifiés dans le document d'objectif du « site N2000 n°FR2300152 de Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents », nous les considérons comme des habitats potentiels pour l'hibernation des Chiroptères et donc remarquables.

## **Habitats**

D'autres habitats ont été identifiés comme habitats patrimoniaux :

**a.** Deux habitats inféodés aux mares intra-forestières :

- *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* : parcelle 30 : mare de Longeville
- *Ranunculion aquatilis* : parcelle 22 : mare de Saint François

Ces deux habitats sont caractéristiques des eaux stagnantes.

## **Flore**

La flore patrimoniale sur le site qui n'a pas déjà été citée précédemment est inféodée aux habitats précédemment identifiés :

**b.** Espèces de pelouses calcicoles sèches :

- Parcelle 31 : *Gentiane d'Allemagne* (*Gentianella germanica*)  
*Galéopsis à feuilles étroites* (*Galeopsis angustifolia*)

**c.** Lisières et ourlets thermophiles :

- Parcelles 6, 12, 29 : *Millepertuis des montagnes* (*Hypericum montanum*)  
Parcelle 19 : *Epipactis de Müller* (*Epipactis muelleri*)  
Parcelles 4 et 30 : *Atropa Belladonna* (*Belladonne*)

Ces espèces ont été trouvées en bordure de chemin. La gestion forestière à l'intérieur de la parcelle a donc peu d'impact sur elles. Elles ne seront donc pas retenues comme HVC, leur préservation étant assurée via la gestion des lisières (procédure de gestion des lisières).

**d.** Formations de Buis sur éboulis :

Parcelles 20-21-23 : formations végétales rares, objet d'une protection au titre de la Directives Habitats (n°34.31 à 34.3) site N2000 n° FR1100797 : "Coteaux et Boucles de Seine".

Elles sont remarquables mais ne permettent pas le développement d'autres espèces floristiques. La stabilité de cet habitat est quasiment assurée dans les conditions les plus difficiles sur pentes fortes à sol très superficiel et sec, sa dynamique évolutive étant rendue impossible ou extrêmement lente.

Bon état de conservation de l'habitat.

Depuis quelques années, les buis sont atteints de la pyrale du buis. Une surveillance et lutte mécanique doivent être menées.

Cet habitat naturel possède des qualités paysagères indéniables. C'est aussi une partie du territoire de chasse de chiroptères, notamment du Grand et du Petit Murin.

## **Faune**

### **e. Oiseaux :**

- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Bruant zizi (*Emberiza cirulus*) occupe des vieilles futaies ou boisements entrecoupés de clairières.

- Localisation : forêt

Nous pouvons conserver des milieux accueillants pour ces deux espèces en maintenant des vieilles futaies (îlots de vieux bois) et des clairières de pelouses. La Bondrée apivore utilise les milieux ouverts pour son alimentation et a été contactée en parcelle 31.

- Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), Pic mar (*Dendrocopos medius*) et Pic noir (*Dryocopus martius*)

- Localisation : forêt

Le maintien des gros bois à cavités isolés ou en îlots seront les garants du maintien d'une population diversifiée de pics en forêt de la Roche Guyon. Il convient également de favoriser le maintien de bois sénescents sur pied à l'intérieur des parcelles forestières exploitées.

Le maintien d'arbres vivants-habitats et du bois mort faisant déjà partie de la gestion de la forêt dans le cadre de sa certification, aucune mesure de gestion supplémentaire n'est à mettre en place.

### **f. Reptiles :**

Vipère péliade (*Vipera berus*) (Enjeu Fort)

- Localisation : parcelles 19.

L'entretien d'un ourlet thermophile et le maintien de milieux ouverts seront favorables au maintien voire à l'accroissement de la population de vipère.

## **2.2. Type 6 : Valeurs culturelles**

La forêt régionale de la Roche Guyon est entièrement couverte (à +de 85 %) au titre des sites classés pour son caractère scientifique et pittoresque.

De plus, il est recensé dans l'aménagement forestier (**Annexe 6**) un certain nombre de petits édifices patrimoniaux tels que les ruines de maisons de carriers et leurs carrières (parcelles 22, 23 et 30), un camp romain (parcelle 17), un enclos maçonnés ancien en (parcelle 25), des tranchées de défense du QG du Général Rommel de la 2eme guerre mondiale (PF 1).

A noter, une voie romaine le long de la forêt communale (hors propriété régionale).

Ces vestiges ont été ou restent encore à mettre en valeur. Il est important de les signaler car il s'agit de sites fugaces qui, s'ils ne sont pas relevés, disparaîtront avec le temps, faisant disparaître une partie de l'histoire de cette forêt.

Les carrières (exploitation du calcaire lutétien) de Longueville et St François sont des sites à mettre en valeur.

Sur la parcelle identifiée « ARBO » est implanté depuis 1996 un arboretum ouvert au public représentant l'Ile de France dans sa géométrie et dans le choix des essences plantées. Il est connu des locaux mais aussi des touristes venant visiter la Roche Guyon et son château. Identifié dans les guides touristiques, cet arboretum participe à la notoriété de la forêt régionale de la Roche Guyon.

En conclusion de cette synthèse des enjeux patrimoniaux et sociaux, il apparaît que la forêt de la Roche Guyon, par sa haute valeur paysagère et historique, doit être classée en FHVC de type 6 sur la totalité de sa surface. En effet, hormis les parcelles 20 et 21 qui n'ont pas été identifiées comme remarquables dans ce chapitre, il est logique d'inscrire la forêt dans sa globalité au sein de cette FHVC afin de conduire une gestion et un suivi homogène de la qualité de ce site.

### 3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs. Aucune valeur considérée par la certification FSC comme devant systématiquement faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation n'est présente sur la forêt de Ferrières. Les valeurs devant être retenues sont donc à l'appréciation du gestionnaire.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.4). Des détails et explications sont disponibles par catégorie de HVC ci-après pour les HVC présentes sur la forêt (1/3 et 6) :

#### 3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (179 ha) :

Les HVC de types 1 et 3 sont représentées en **Annexe 2**

Les Hautes Valeurs de conservations retenues sont :

- **ZNIEFF Coteau de Roconval et zone Natura 2000 : GUYON-R.HVC1\_3\_01**  
**Parcelles : 1**

Les habitats et espèces décrits se situent hors périmètre certifié.

- **ZNIEFF Bois de la Roche et zone Natura 2000 : GUYON-R.HVC1\_3\_02**  
**Parcelles : 22**

- Habitat : Forêts mixtes de pentes et ravins 41.4 (41,38 par le CBNBP)  
→ Parcelles 12 et 18

- Flore : *Polystichum setiferum* (Forssk.) : cette espèce n'a pas été revue sur le site lors des derniers inventaires et n'est apparemment plus présente.

➔ Seul l'habitat des forêts mixtes de pentes et ravin parcelles 12 et 18 caractérise cette HVC.

- **ZNIEFF Bois du Parc et zone Natura 2000 : GUYON-R.HVC1\_3\_03**  
**Parcelles :**

- Habitats :

- Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides 34.32 → Parcelles 19 et 31  
Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles 34.4 (hors périmètre certifié)  
Pâtures mésophiles 38.1 (hors périmètre certifié)

- Flore :

- La flore présente est caractéristique des pelouses et coteaux calcaires (*Astragalus monspessulanus*, *Campanula glomerata*, *Helianthemum oelandicum*, *Orobranche teucrii* Holandre, *Libanotis pyrenaica*, *Sesliria caerulea*). Leur habitat est donc présent dans le périmètre certifié au niveau des pelouses de parcelle 19 et 31. C'est également le cas de la gentiane d'Allemagne et du *Galeopsis* à feuilles étroites. Ces espèces seront conservées et suivi à travers leur habitat : les pelouses.

Seul le Grémil pourpre-bleu (*Buglossoides purpureocaerulea*) est présent dans le peuplement forestier au niveau des parcelles 19, 20, 21, 22, 28, 30.

- Faune : les trois espèces dans la fiche ZNIEFF citées n'ont pas été identifiées lors des derniers inventaires (étude du SPN et extraction CETTIA).  
En revanche une partie de la faune patrimoniale identifiée précédemment en HVC additionnelle utilise les milieux ouverts, en particulier les pelouses comme la vipère péliade ou la bondrée apivore. Ces espèces seront conservées et suivies à travers leur habitat : les pelouses.

- ➔ Les enjeux caractérisant cette HVC sont :
  - Les pelouses calcaires (parcelles 19 et 31)
  - Le Grémil pourpre bleu (parcelles 19, 20, 21, 22, 28, 30)

- **Mares intraforestières de Longueville et de Saint François : GUYON-R\_HVC1-3\_04**

Mares intraforestières (18 *Charetalia hispidae*, 28B *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* et 55D *Ranunculion aquatilis*.)

- Localisation : parcelles 22 et 30

Ces 2 mares principales de la forêt ont fait l'objet ces dernières années de travaux de restauration. La mare de Longueville a été restaurée en hiver 2005-2006 et celle de St François en 2006. Les menaces qui pourraient peser sur ces habitats sont soit l'assèchement par la rupture de l'alimentation en eau, soit la fermeture du milieu par le développement végétal naturel et par l'atterrissement progressif du à l'accumulation de matière organique dans l'eau.

### 3.2. Type 6 : valeurs culturelles

La carte en annexe 5 présente les HVC de type 6.

- **Arboretum : GUYON-R\_HVC6\_01**

- Parcelles : ARBO, 12,30 ha

Sur la parcelle identifiée « ARBO » est implanté depuis 1996 un arboretum ouvert au public représentant l'Ile de France dans sa géométrie et dans le choix des essences plantées. Il est connu des locaux mais aussi des touristes venant visiter la Roche Guyon et son château. Identifié dans les guides touristiques, cet arboretum participe à la notoriété de la forêt régionale de la Roche Guyon.

- **Tranchées défensives de la 2eme guerre mondiale : GUYON-R\_HVC6\_02**

- Localisation : parcelles 1.

Ancienne ligne de défense ou d'exercices des troupes allemandes protégeant le quartier générale du Général Rommel installé dans les caves du château de la Roche. Les menaces sont principalement liées aux opérations d'exploitation forestière, au passage d'engins et la disparition par couvert végétal.

- **Les carrières : 3 Sites géologiques : GUYON-R\_HVC6\_03**

Les carrières de Longueville, de St François et Bézu (P22-23-30) nécessitent un entretien régulier pour éviter la fermeture du milieu et la lignification des fronts de taille.

Les ruines des maisons de carriers et le petit pont devront être surveillés pour détecter toutes traces de détérioration et altération par le temps.



### 3.3. Synthèse des HVC :

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
<b>GUYON-R.HVC1-3_01</b> Coteau de Roconval ZNIEFF 1 et N2000	1	8,8			Respect de la charte N2000 Respect des itinéraires de débardages et des places de dépôts.	Vérification du respect des mesures de gestion	Au passage en coupe d'une parcelle concernée	Respect des mesures de gestion
<b>GUYON-R.HVC1-3_02</b> Bois de la Roche ZNIEFF 1 et N2000  <i>Forêts mixtes pentes et ravins</i>	2, 12, 11, 10, 9, 13, 16, 18  <i>Habitat : 12 et 18</i>	94,8  28,7	Stable sur pente	Exploitations régulières favorisant l'instabilité des sols Risque sanitaire	Respect de la charte N2000 Traitement en irrégulier le plus possible	Fiche de martelage	Selon l'état sanitaire	Objectif : Maintien de la continuité du couvert forestier  Traitement en irrégulier pratiqué
<b>GUYON-R.HVC1-3_03</b> Bois du Parc ZNIEFF 1 et N2000	31, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 30	72,2						
<i>Pelouses calcaires</i>	19 et 31	15ha70a	Entretenu	Disparition ou dégradation de l'habitat Rejets ligneux	Fauche tardive	Surface fauchée à l'automne	Annuelle	Fauche de la totalité des surfaces soit 5,3 ha Fauche à l'automne

<i>Grémil pourpre bleu</i>	19, 20, 21, 22, 28, 30	53ha30a	Présent État non connu	Exploitation forestière, passage d'engins	Cartographie de l'espèce		Tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable
<i>Vipère péliade</i>	19	9ha90a	Présente	Disparition de l'espèce ou dégradation de l'habitat	Pas de mesure particulière	Suivi herpétologique : présence ou absence de l'espèce	Années 2018/2019	L'espèce se maintient
<b>GUYON-R.HVC1-3-04</b> <i>Mares intraforestières</i>	30 et 22	19ha60a	Restaurée	Atterrissement, enfrichement, perte de biodiversité	Marquage des arbres à abattre avant martelage  Débroussaillage	Pas de rémanents dans la mare  Surface	Chaque passage en coupe	Les mares doivent être mises en lumière mais aucun rémanent ne doit rester dans les mares Débroussaillage annuel des abords des mares (sur 5 m), soit 2000 m <sup>2</sup>
HVC 6								
<b>GUYON-R.HVC6.01</b> <i>Arboretum</i>	ARBOR	12ha30a	Entretenu	Perte d'identité Disparition de l'architecture				
<b>GUYON-R.HVC6.02</b> <i>Tranchée</i>	1	8ha80a	Présentes	Dégradation liée à l'exploitation forestière. Disparition sous couvert végétal et ligneux				
<b>GUYON-R.HVC6.03</b> <i>Carrières</i>	22, 23, 30	24ha20a	Restaurées et entretenues	Embroussaillage, éboulis				

## 4. Autres éléments

### 4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

### 4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de La Roche Guyon et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

### 4.3. Réseau de conservation

#### Présentation du réseau

Les différents éléments du réseau doivent être maintenus en bon état de conservation. La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	10,6 (soit 3,4%)
Îlot de vieillissement	9,8 (soit 3,1%)
Milieus associés : zones ouvertes et carrières	5,3 (soit 1,7%)
Cours d'eau, mares et zones tampon de 10m le long de ces éléments	
Autre milieu	
TOTAL	

Les îlots de vieux bois (sénescence et vieillissement) sur les parcelles 14, 18, 20, 23, 28 et 30 ont été matérialisés et cartographiés en 2007 dans des secteurs présentant un fort potentiel en gros et vieux bois (vieille hêtraie, chênaie à buis). Ces vieux arbres principalement des Hêtres surannés permettent l'installation d'une faune et d'une flore particulières par la présence de bois mort, de cavités, de replis d'écorces. Ils sont mentionnés au titre de la Directive Habitat site N2000 n° FR1100797 : "Coteaux et Boucles de Seine". Les arbres y suivent un cycle naturel sans intervention humaine.

### 4.4. Espèces invasives

- Bambou (environ 500 m<sup>2</sup> principalement localisés sur l'Arboretum)
- Laurier (environ 400 m<sup>2</sup> principalement localisés sur l'Arboretum).
- Buddleia (environ 200 m<sup>2</sup> principalement localisés sur l'Arboretum).
- Ailante (environ 200 m<sup>2</sup> en bordure de la route des Crêtes).

Les bambous sont régulièrement broyés. Le laurier est broyé de manière plus espacé. Un broyage du buddleia (initialement planté dans l'Arboretum) est aussi prévu. Une action est à mettre en place pour l'ailante.